

AVIS & RAPPORT

Santé mentale des jeunes : un défi et un enjeu majeurs pour l'avenir

Commission Santé, Solidarité, Sport, Jeunesse

Le CESER a présenté le travail sur la thématique de la santé mentale des jeunes lors de sa Plénière du 9 octobre 2025, soulignant l'ampleur du problème de santé publique et ses conséquences majeures sur les individus et la société. Ce sujet est une composante essentielle de la santé globale, et sa dégradation, exacerbée par des facteurs tels que l'isolement social, la précarité, les conditions d'études ou de travail, et les difficultés d'accès aux soins, nécessite une intervention rapide et concertée.

Contexte & rôle du CESER

La crise du Covid-19 a mis en lumière une aggravation des troubles psychiques chez les jeunes, se manifestant par une augmentation de l'anxiété, des troubles dépressifs et des pensées suicidaires.

En s'autosaisissant de ce sujet crucial, le CESER entend jouer son rôle de "parlement de la société civile" pour faire un état des lieux, identifier les lacunes - notamment les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins - et formuler des propositions pour améliorer l'offre. Ce travail s'inscrit dans la continuité de son avis de décembre 2022 sur l'accès aux soins et vise à sensibiliser et impulser une mobilisation régionale fondée sur la coopération et la prévention.

Principes d'action et urgence financière

Le CESER insiste sur la nécessité de ne pas transposer les préconisations de manière uniforme. Il est crucial de tenir compte des spécificités locales et de planifier des actions sur la durée. L'approche doit se faire avec, pour, et par les jeunes, car leurs causes de mal-être sont multiples et leurs ressources personnelles inégales face aux aléas quotidiens.

Dans le contexte où l'Etat a érigé la santé mentale comme une grande cause nationale et ce, malgré un contexte financier contraint, le CESER appelle à l'urgence de protéger la jeunesse et à sanctuariser des moyens spécifiques en faveur de la santé mentale dans les budgets publics, car négliger le bien-être des jeunes met la société collectivement en danger.

Quelques préconisations clés

Plus de 23 préconisations ont été formulées à destination des acteurs de la région (Conseil régional, acteurs publics, entreprises, associations...), visant à agir sur les déterminants de la santé, renforcer la protection des enfants et des jeunes et améliorer l'accès aux soins.

- Mieux cerner la problématique et agir sur ses déterminants

- Fédérer les acteurs et collecter les indicateurs de santé mentale sur une plateforme numérique unique (actualisée, territorialisée, libre d'accès) ;

AVIS & RAPPORT

Santé mentale des jeunes : un défi et un enjeu majeurs pour l'avenir

Commission Santé, Solidarité, Sport, Jeunesse

- Agir sur l'ensemble des politiques publiques (logement, mobilité, orientation) pour garantir le bien-être des jeunes ;
- Faciliter la pratique sportive sur tout le territoire (équipements de proximité, accès libre) ;
- Soutenir les actions de sensibilisation impliquant activement les jeunes et les parents contre les usages abusifs des réseaux sociaux et le cyberharcèlement ;
- Amplifier les engagements des établissements scolaires contre le harcèlement ;
- Engager les entreprises dans la Charte « Santé mentale et emploi » ;

- Donner à chacun des bases solides pour mieux se protéger

- Mettre en place ou renforcer des lieux dédiés au soutien à la parentalité ;
- Poursuivre le soutien aux lycéens, aux associations étudiantes (épiceries solidaires, précarité menstruelle) et aux jeunes des missions locales ;
- Mieux accompagner les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour sécuriser leurs parcours ;
- Mettre en place une stratégie régionale de l'ARS pour amplifier les formations aux compétences psychosociales (pour enfants et jeunes) ;

- Renforcer les synergies et faciliter l'accès aux soins

- Définir les modalités d'articulation entre les dispositifs locaux de santé existants (CLSM, CLS, CPTS, DAC, etc.) ;

- Instaurer une instance de gouvernance de la santé mentale à l'échelle régionale ;
- Poursuivre les efforts pour organiser et consolider l'offre de soins dans les territoires et établir une stratégie commune ;
- Mieux faire connaître le service de santé des universités ;
- Faciliter l'accès aux orthophonistes, pédopsychiatres et aux structures comme les CMP/CMPP pour le repérage précoce des troubles neurodéveloppementaux ;
- Poursuivre le déploiement de la télémédecine pour la prise en charge par des pédopsychiatres et psychiatres ;
- Développer une offre de formation d'Infirmiers de Pratique Avancée (IPA) en psychiatrie et santé mentale.



Béatrice HESS
Présidente
de la Commission



Fabienne HURSTEL
Vice-Présidente
de la Commission



Loïc GOBÉ
Rapporteur
de la Commission